Communauté Francaise

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles , le 09 Jul 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: JF / Dossier pédagogique 1575

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS :
PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT ET TECHNIQUES DE COMMUNICATIONS SOCIALES
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 950102U36C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets(02/238.86.54) ou Mr Fortemps (20/238.87.24) ou Mr Dejardin (02/238.87.24)

1575M

ANNEXE 1

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française — *O (1) Libre confessionnel*
● (1) Provincial et communal — *O (1) Libre non confessionnel*

Identité du responsable pour le réseau : Date et signature (2) :27 mai 1996
(2)J. LEFERE, Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Formation continuée des enseignants : promotion de l'enseignement et techniques de communications sociales

CODE (3)	95012U36C1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

● (1) Enseignement supérieur de type court — *O (1) Enseignement supérieur de type long*

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		*Classement du Conseil supérieur (1)*	
Technique	*O*	*Technique*	*O*
Economique	*O*	*Economique*	*O*
Paramédical	*O*	*Paramédical*	*O*
Social	*O*	*Social*	*O*
Pédagogique	●	*Pédagogique*	●
Agricole	*O*	*Agricole*	*O*

Date de l'accord du Conseil supérieur : 28/05/96

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 95 01 02 U36 CT

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	*Classement du(des) cours (2) (4)*	*Code U (2) (5)*	*Nombre de périodes (2)*
Communication sociale appliquée à l'enseignement	*CT*	*B*	*32*
2. Part d'autonomie	*XXXXXXXX*	*P*	*8*
		Total des périodes	*40*

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis différé N. arenere Gfoviteh 20-06-1996

remarque, rencontrée Gfoviteh

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 8 JUIL. 1996

01-07-1996

Signature :

A. COLLINET
INSP. COORD.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

Cette unité de formation vise à permettre aux enseignants en formation continuée :

- d'acquérir des connaissances et de maîtriser des concepts dans la conduite de réunions et de la gestion de contacts formels ou informels dans une perspective de communication sociale ;

- de s'approprier des compétences transférables

- *de développer son sens de l'écoute et son empathie vers le grand public et donc d'adapter son expression écrite et orale à ce dernier en vue d'assurer la promotion et à la mise en oeuvre de toute mesure favorable à l'enseignement ;*
- *choisir, à partir d'une approche exhaustive des méthodes de réalisation possibles, celles qui se fondent sur une approche économique, utile et accessible.*

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

sans objet

conditions particulières

assurer une fonction rémunérée dans l'enseignement

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

ANNEXE 4

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION SOCIALES

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

Dans une perspective de
- la promotion de l'enseignement en général, de son établissement scolaire en particulier
- la mise en œuvre d'une activité scolaire ou parascolaire
- dans une situation de problème à résoudre
- dans un contexte impliquant l'emploi de techniques de concertation, de médiation et de communication sociales

En fin d'unité de formation, l'étudiant doit être capable

- d'adapter, ses diverses productions orales et écrites aux objectifs poursuivis (recherche de consensus, résolution de conflits, persuasion, information, médiation)
- de percevoir les caractères spécifiques de la communication depuis les relations internes jusqu'aux relations avec les médias;
- reconnaître le domaine complexe des situations de réunion en général et de négociation en particulier pour apprendre à les gérer en médiateur averti.

L'étudiant sera exercé aux compétences décrites ci-dessus par la maîtrise des objectifs intermédiaires suivants:

Communication et relation avec les médias:
- de rédiger un article de presse, en tenant compte des objectifs poursuivis ;
- de réaliser un communiqué de presse, mettant en jeu les aspects essentiels d'une problématique ;
- d'élaborer un dossier de presse complet (enquête, rapport, questionnaire, ...) ;
- de concevoir les éléments d'organisation d'une conférence de presse sur un thème :dresser une liste d'invités - ressources, tant sur le plan des médias que sur le plan des personnes ressources ;

Conduite de réunion:

Mis en situation concrète d'une conduite de réunion consacrée à l'enseignement , l'étudiant sera capable :
- de participer à un débat en poursuivant un objectif préalablement donné ;
- d'organiser un débat consacré à l'enseignement;
- d'intervenir opportunément à partir d'une prise de note ;
- de décrire le sens des interventions des participants;
- de rédiger un procès- verbal de la réunion;
- d'évaluer une réunion consacrée à l'enseignement en fonction de problématiques définies et spécifiques ;

ces savoir-faire seront atteints au travers de la maîtrise des notions suivantes:
- la typologie des réunions (échange, information, brainstorming, analyse de décision, réalisation, stratégie, interview de groupe, ...);
- le rôle et les techniques du conducteur de réunions;
- la préparation d'une réunion (objectifs, convocation, agenda ...);
- le compte-rendu de réunion;
- les techniques d'observation (attitudes, problèmes, conflits, solutions);
- les techniques d'évaluation de réunions.

ANNEXE 5

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION SOCIALES

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Dans une perspective de promotion et de mise en oeuvre de toute mesure favorable à l'enseignement

et face à une typologie de réunion précise;
en fonction d'un objectif donné, (recherche de consensus, gestion de conflits, conférence de presse,..);
et ayant constitué un dossier au préalable sur une problématique choisie dans le domaine de l'enseignement ;

CAPACITES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant doit prouver qu'il possède les compétences :

- d'exposer et défendre ce dernier,
- de s'adapter aux interlocuteurs,

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- **de la maîtrise des techniques de communication et adaptation de celles-ci aux typologies de réunion**
- **du choix judicieux des méthodes de communication sociale**
- **de l'adaptation aux situations langagières**
- **de la maîtrise de soi , du sens de l'écoute**
- **de l'adéquation des réponses correctes aux questions posées**
- **de l'objectivité du compte-rendu d'une réunion**
- **de l'analyse fondée sur le raisonnement**

PROFIL DU (DES) CHARGES DE COURS

Un expert qui par son expérience professionnelle possède les compétences de conduites de réunion et de communication sociale dans un contexte appliqué au domaine de l'enseignement .

ANNEXE

FORMATION CONTINUÉE DES ENSEIGNANTS PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT ET TECHNIQUE DE COMMUNICATIONS SOCIALES.
LEFERE
CEPEONS
Code: 95 01 02 U/ 36 / C1
dossier :1575 U

ANNEXE 4 : PROGRAMME:
PAGE 6: en **tant** doit être remplacé par en **tenant** compte...
au travers convient mieux que à travers...

ANNEXE 5
CAPACITÉS TERMINALES

le seuil de réussite ne figure pas, je renvoie à la circulaire 319/95

1.6.2.8. Capacités terminales

• Les capacités terminales sont exprimées en termes de savoir, savoir-faire et/ou savoir-être.
La synthèse des capacités terminales doit correspondre aux compétences visées par les finalités.

• La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité de formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

• que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?

• quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint ?

• quels critères serviront à déterminer; si le degré de maîtrise est suffisant ?

Le seuil de réussite peut aussi s'exprimer en degré de maîtrise minimum à atteindre pour réussir.
Le degré de maîtrise est un niveau sur l'échelle de graduation dans la maîtrise des capacités. Il faut donc préciser de quel niveau il s'agit.

Louise GOTOVITCH
20/06/96